

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Lundi 11 novembre 2024

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du mardi 29 octobre 2024 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le 11 novembre 2024, à compter de 18 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
M^{me} Marie-Ève Gauthier-Grenon, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté
M^{me} Myriam Roy, membre de la communauté
M^{me} Geneviève Allard, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,
directeur général

M^{me} Chantal St-Louis,
personnel d'encadrement sans droit de vote

et M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications

alors que :

M^{me} Patricia Gagné, membre parent,
et M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté, sont absentes

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 18 h 21, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 29 octobre 2024 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Demande de huis clos
CA.24-11-4298

À 18 h 22, il est proposé par M^{me} Natalie Massicotte que les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour traiter des sujets de nature confidentielle : *Demande d'expulsion d'un élève : numéro de fiche 1964949.*

Adopté unanimement

Les personnes qui ne font pas partie du conseil d'administration sont invitées à quitter la rencontre. Le directeur général et la secrétaire générale participent à la séance.

Retour en assemblée délibérante

CA.24-11-4299

À 19h05, il est proposé par M^{me} Natalie Massicotte que les membres du conseil d'administration reviennent en assemblée délibérante.

Adopté unanimement

Tenue d'un vote secret

CA.24-11-4300

M. Pierre-Olivier B. Côté propose la tenue d'un vote secret sur les deux propositions suivantes :

- POUR l'expulsion;
- CONTRE l'expulsion.

Adopté à l'unanimité

Demande d'expulsion d'un élève :
numéro de fiche
1964949

CA.24-11-4301

Considérant la demande d'expulsion de l'élève dont le nom est versé au dossier de la présente séance, déposée par la direction de l'école en vertu des dispositions de l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'absence du père de l'élève malgré les 2 convocations transmises par courriel et par courrier recommandé;

Considérant les représentations effectuées par la direction d'école au sujet de cette demande d'expulsion;

Considérant les obligations éducatives de l'école à l'égard des autres élèves et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour l'ensemble de ses élèves et de son personnel;

Considérant la gravité des gestes, par ailleurs illégaux, qui ont été commis par l'élève (violence physique avec lésions et menaces de mort);

Considérant la consommation de drogues fréquente de l'élève à l'école;

Considérant les comportements d'intimidation de l'élève à l'égard des autres;

Considérant les antécédents comportementaux de l'élève;

Considérant les nombreuses suspensions, gradation des sanctions, outils et moyens tentés pour cet élève;

Considérant que l'élève fréquente actuellement une classe de cheminement particulier psychosocial, soit la classe qui peut être la plus encadrante possible pour l'élève au sein du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que la scolarisation à la maison est une mesure qui ne peut être que temporaire pour un jeune de 14 ans, et qui ne peut fonctionner qu'avec une volonté de l'élève et des parents;

Considérant que l'élève n'est pas motivé à se mobiliser ni à changer son comportement;

Il est proposé par : M. Michel De Oliveira

- ⇒ Que l'élève visé par la présente demande d'expulsion et dont le nom est versé au dossier de la présente séance soit expulsé de l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire à compter du 12 novembre 2024;
- ⇒ Que cette décision soit transmise par courrier recommandé aux parents de l'élève dans les meilleurs délais;
- ⇒ Que cette décision soit transmise par courrier recommandé au Protecteur de l'élève dans les meilleurs délais;
- ⇒ Que la directrice des Services du secrétariat général et des communications signale cette décision à la Direction de la Protection de la jeunesse, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté à la majorité

Levée de la
séance

CA.24-10-4302

À 19 h 13, il est proposé par M^{me} Geneviève Allard que la présente assemblée soit levée.

Adopté unanimement

La présidente,



La secrétaire,

